

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2026

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 19 janvier 2026

Liste des délibérations
publiée
le : 03/02/2026

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 60
votants : 73

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchéfer, Claude Cliquet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Maxime Lajeunesse, Cathy Ribeiro-Dhéret, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk, Cathy Vimeux ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bécordel-Bécourt, Yves Chatel ; de Bertrancourt, Patrick Schricke ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Courcelles-au-Bois, Emilie Begyn ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Brûge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demainly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; d'Ovillers-la-Boisselle, Christian Bernard ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurence Catherine à Alain Dégardin, Thomas Masson à Maxime Lajeunesse, Laurie Clément à Sandrine Rys-Dumoulin, Eric Dheilly à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Patrick Cauchéfer, Nadine Haudiquet à Virginie Caron-Decroix, ; d'Arquèves, Christophe Delorraine à Michel Destombes, d'Auchonvillers, Cyril Carnel à Franck Beauvarlet ; de Bray-sur-Somme, Dolores Bochu à Ludovic Goblet ; de Cury, Patrick Senez à Bernard Guillemont ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier.

Q. n° 1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 s'inscrit dans le cadre de la procédure réglementaire des collectivités de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou encore les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

Le débat d'orientation budgétaire doit être réalisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que s'applique, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'article D.2312-3 du CGCT qui précise les informations que doit contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-joint,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 8 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 72 VOIX POUR, 1 ABSTENTION RENE DELATTRE (MIRAUMONT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

MAXIME LAJEUNESSE